

Conversation avec Hoa N. Quach et Stephen M. Liberatore



CBIS

Hoa N. Quach, CFA
Directrice générale,
Investissements catholiques
responsables



TAL/Nuveen

Stephen M. Liberatore, CFA
Directeur général senior
et Directeur ESG/Impact pour
revenus fixes global

Mme Quach : Bien que l'investissement en revenus fixes d'impact soit relativement nouveau et encore croissant, comment définissez-vous les obligations d'impact à ce stade de leur développement ?

M. Liberatore : À mes yeux, une obligation d'impact intègre un aboutissement direct et mesurable dans le domaine social ou environnemental. La définition finale de l'espace sera itérative au fil du temps.

Mme Quach : Quelles sont les principales différences entre les obligations d'impact et les titres à revenus fixes traditionnels ?

M. Liberatore : Pour la plupart, les émissions à revenus fixes, publiques ou privées, sont offertes avec une finalité d'affaires générale. Au sein de l'espace d'impact, les émetteurs peuvent maîtriser l'usage des revenus. Grâce à cette distinction importante, les gestionnaires d'actifs peuvent affirmer les

points de vue de leurs investisseurs dans le déploiement de leur capital.

Mme Quach : Pourquoi TAL/Nuveen a-t-elle choisi de s'impliquer dans l'émission d'obligations d'impact ?

M. Liberatore : Grâce à notre implication active, nous sommes positionnés pour influencer sur le marché à l'unisson des attentes de nos investisseurs. Nous sommes capables d'être un ardent défenseur pour nos clients sur le déroulement de ces transactions.



« Nous en sommes en train d'accepter sur le plan holistique que l'environnement a un impact sur la société affectant ainsi l'économie. »



« Ce n'est pas parce qu'une obligation prétend être verte qu'elle l'est et vice versa. »



Lisez le [Rapport d'impact de CBIS](#) pour en savoir plus sur les obligations d'impact et les résultats qu'elles génèrent.

Mme Quach : Avez-vous une idée de l'ampleur de l'univers des obligations d'impact ?

M. Liberatore : Je peux affirmer en confiance que le suivi indique l'émission d'un autre billion de dollars en obligations cette année ce qui ferait franchir la barre des quatre billions au marché labellisé. Le marché est le reflet de la demande des investisseurs.

Mme Quach : Au « marché labellisé » ?

M. Liberatore : En général, les paramètres du marché utilisent les principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association, également applicables aux obligations sociales, aux obligations de durabilité ainsi qu'aux obligations de transition et liées à la durabilité. Ces obligations sont labellisées comme telles à leur émission.

Mme Quach : Quelle est la perception des obligations d'impact par les agences de notation de crédit ?

M. Liberatore : Ces agences de notation commencent à offrir davantage d'informations et d'analyses sur les titres d'impact. Ces informations sont importantes mais il est essentiel que les gestionnaires comptent sur un processus assurant qu'un titre respecte son cahier des charges. Ce n'est pas parce qu'une obligation prétend être verte qu'elle l'est et vice versa.

Mme Quach : Les obligations d'impact relèvent-elles de catégories d'émissions identifiables ?

M. Liberatore : Nous avons évolué jusqu'à un stade où le marché reconnaît largement qu'un impact est possible dans tous les secteurs de l'univers d'investissement tant qu'il est direct et mesurable, selon la définition que nous employons. Actuellement, nous sommes à même d'obtenir l'exposition à l'impact dans tous les domaines du marché à revenus fixes publics, hormis les bons du Trésor des États-Unis.

Mme Quach : Selon la perspective des performances, le composant d'impact minore-t-il les rendements relatifs ?

M. Liberatore : Nous nous efforçons de nous assurer de ne pas sacrifier un quelconque niveau de marge parce qu'un impact lui est associé.

Mme Quach : Quelle est la relation des

obligations d'impact avec les valeurs ESG ?

M. Liberatore : Chez TAL/Nuveen, nous employons les caractéristiques ESG afin d'identifier les émetteurs offrant les meilleures exploitation et gestion. L'investissement d'impact est légèrement différent. En l'occurrence, nous nous efforçons également d'attirer ou de susciter spécifiquement l'investissement pour des résultats déterminés, en particulier le déploiement de capital sur certains actifs ou paniers d'actifs. Je suggérerais que l'objectif est le même.

Mme Quach : Concrètement, pourquoi les investisseurs devraient-ils inclure des obligations d'impact dans leurs portefeuilles ?

M. Liberatore : Nous en sommes en train d'accepter sur le plan holistique que l'environnement a un impact sur la société affectant ainsi l'économie. Si c'est fait correctement, l'ensemble peut constituer un cercle vertueux.

Informations importantes

Ce contenu est préparé par Stephen Liberatore dont il représente les points de vue et ne représente pas nécessairement les positions de TAL/Nuveen, de ses affiliés ou d'un autre membre de TAL/Nuveen. Les points de vue sont présentés uniquement à des fins d'information et peuvent évoluer en réponse au changement des conditions économiques et du marché. Ce contenu n'est pas censé constituer une recommandation ou un conseil d'investissement, pas plus qu'une sollicitation d'achat ou de vente de titres, et n'est pas proposé en qualité fiduciaire. Les informations fournies ici ne tiennent pas compte des objectifs ou circonstances spécifiques d'un investisseur particulier ou ne suggèrent pas un plan d'action spécifique. Les décisions d'investissement devraient reposer sur les objectifs et circonstances de l'investisseur, en consultation avec son ou ses conseillers. Certains produits et services pourraient ne pas être disponibles pour toutes les personnes physiques ou morales. Les performances passées ne sont pas indicatives

des résultats futurs. Les prévisions économiques et des marchés sont sujettes à l'incertitude et peuvent évoluer selon les conditions de marché variables et les développements politiques et économiques.

L'investissement responsable inclut les facteurs Environnemental, Social et Gouvernance (ESG) qui peuvent affecter l'exposition aux émetteurs, secteurs et industries, limitant le type et le nombre d'opportunités d'investissement disponibles, ce qui pourrait entraîner l'exclusion d'investissements offrant de bonnes performances.

Teachers Advisors LLC (« TAL »), un conseiller en investissement filiale de Nuveen (« TAL/Nuveen »). Nuveen est la filiale de gestion de placements en propriété exclusive de TIAA. Nuveen offre des solutions de conseil en investissement grâce à ses spécialistes en investissement, notamment Teachers Advisors, LLC, un conseiller en investissement agréé.

Contact

Nous sommes impatients d'avoir de vos nouvelles !

Pour toutes vos questions, veuillez contacter votre représentant CBIS :



info@cbisglobal.com

ou



(39) 066-601-7218